

# MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

## CONSEIL MUNICIPAL

09 juin 2017

### Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, BAILLOU Philippe, VIALADE Sophie, VIALADE Régis, CALVEL Thierry.

Absents (représentés) :

Absents :

*Modification de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur le Maire.*

*Le conseil municipal accepte la modification et décide d'ajouter les travaux supplémentaires (réfection des vitraux) à l'église et l'avenant n°3 de l'entreprise MARSON pour l'extension du commerce multiservices.*

○ **PROCEDURE DE CONSULTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE :**

Le conseil municipal prend connaissance que la procédure de consultation a été effectuée en fonction des règles du groupement des commandes de la Communauté de Communes Castelnaudary-Lauragais-Audois. Dans ce cadre, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise. Le conseil municipal choisit l'entreprise CAZAL pour la réalisation des travaux de voirie pour un montant de 94 486,00 € HT

○ **PROCEDURE DE CONSULTATION DES TRAVAUX DE TOITURE DE L'EGLISE :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter des entreprises pour obtenir des devis pour les travaux de toiture à l'église.

○ **ACCEPTATION DES DEVIS DE REMISE EN ETAT DES PLATRES ET PEINTURES DE L'EGLISE :**

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de demander de nouveaux devis pour la réfection des plâtres et de la peinture de l'église.

○ **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE COMMUNAL :**

Le conseil municipal retient la candidature de Monsieur Jean-Louis ESTEVE pour le poste d'adjoint technique non titulaire pour une durée de un an.

○ **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN BAIL POUR LA REPRISE DU COMMERCE MULTI SERVICES :**

Le conseil municipal donne à Monsieur le Maire l'autorisation de signer un commodat avec Madame Virginie NICOLINI sous réserve qu'elle accepte des horaires d'ouverture le matin au moins en période estivale.

○ **CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE TERRAINS AU PLU :**

Le conseil municipal souhaite rencontrer le cabinet URBADOC en vue de finaliser le PLU.

○ **TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE L'EGLISE POUR LA REFECTION DES VITRAUX :**

Le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires de l'entreprise E.BRENAS PECH pour la réfection des vitraux pour un montant de 787,40 € HT.

○ **AVENANT N°3 DE L'ENTREPRISE MARSON POUR L'EXTENSION DU COMMERCE MULTI SERVICES :**

Le conseil municipal accepte le devis complémentaire de l'entreprise MARSON concernant le soubassement pour un montant de 1460,00 € HT.

